



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E54494

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1929  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 30/11/2004  
1 602 000

Raison sociale : COANUS SAS

6 RUE DE LORRAINE  
88150 IGNEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EPINAL B 338337876

Téléphone : 03 29 39 25 00  
Portable :

Fax : 03 29 39 47 17

Siret : 338 337 876 00019

Code NACE : 2511Z

Numéro caisse de congés payés : 88 5253 0

Site Internet : www.coanus-couverture.com  
E-mail : chantier@coanus.com

Assurance Responsabilité Travaux :  
CAMBTP 1/248 999

Responsabilité légale :  
MARCHAL MAURICE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :  
CAMBTP 1/248 999

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/07/2022

Effectif moyen : 122 Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	29/11/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	29/11/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	08/10/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY  
46, RUE JACQUINOT  
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.